

FLASH

Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux



SOMMAIRE

- ✚ Éditorial
- ✚ CAPN du 14 décembre : hors classe et échelon spécial
- ✚ Réforme du baccalauréat
- ✚ Compte-rendu des audiences : cabinet MEN et mission Maths
- ✚ Accompagnement individuel et collectif des enseignants
- ✚ UNSA Fonction publique
- ✚ Mouvement 2018 – 2019
- ✚ Délégués académiques
- ✚ Bulletin d'adhésion

Directeur de la publication :
Roger Keime

Rédacteurs en chef :
Christian Champendal
Danielle Kunemann
Alain Marie

Impression : **Centr'Imprim**
Rue Denis Papin – ZI La
Molière
36101 Issoudun Cedex

CCPAP : 0121S05659

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>

« Risques numériques, transfert de responsabilités avec le périscolaire, vigipirate & état d'urgence... »

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES
DANS LES CHATS LIVE SUR
AUTONOME-SOLIDARITE.FR



Pour les ASL, la prévention est la première des protections

Tout savoir sur l'Offre Métiers de l'Éducation sur
www.autonome-solidarite.fr/adhesion et www.maif.fr

www.autonome-solidarite.fr



Autonome de Solidarité



@Les_Autonomes



assureur militant

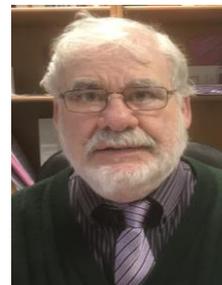
EDITORIAL

*« Il est vain de croire que nous élevons nos enfants comme nous le voulons.
Nous sommes forcés de suivre les règles qui règnent dans le milieu social où nous vivons ».*

E. Durkheim 1938

L'incapacité du contre-pouvoir politique à jouer son rôle donne une liberté considérable à ceux qui président aux destinées du pays. Cette liberté peut tourner à l'ivresse, à la tentation de l'hyper puissance. Certains responsables peuvent être amenés à n'accorder aucune considération aux corps intermédiaires – associations, mutuelles, syndicats.

Notre ministre de l'Éducation Nationale en ses multiples déclarations et interviews, commentaires et annonces, exprime parfois sur notre École, des analyses avec lesquelles nous sommes en profond désaccord, à preuve sa réhabilitation du redoublement qui nous renvoie 40 ans en arrière. Elles s'inscrivent parfois en totale opposition à toutes les études pédagogiques scientifiques, aux comparaisons internationales les plus récentes.



Certes, nous, SNIA-IPR UNSA, sommes associés aux travaux en cours (cf. compte-rendu dans le Flash) :

- Rencontre avec Madame la conseillère sociale au cabinet du ministre le 29 novembre
- Audition du syndicat représenté par Marie Musset et Roger Keime par la Mission Pierre Mathiot pour la réforme du baccalauréat le 4 décembre
- Rencontre avec Madame l'adjointe au directeur de la DGRH le 5 décembre par le Secrétaire général
- Invitation à une audition par la Mission Mathématiques (Villani/Torossian) le 8 décembre pour Philippe Janvier IA-IPR Mathématiques, membre du BN.

Nous sommes mobilisés pour faire la démonstration que le Ministère doit compter sur nous pour être une part de la solution pour la fabrique du monde éducatif de demain. Nous, acteurs de la vie sociale, devons réaffirmer que notre rôle est essentiel à la bonne santé de notre République et sa cohésion sociale. La rencontre nationale avec le ministre en Sorbonne le 22 janvier nous permettra d'avoir une tribune.

Notre choix de réformisme combattif et protecteur se traduit par une implication opiniâtre dans les CAPN de décembre. Le 14, nous avons eu à défendre des collègues à la Hors-Classe depuis plus de douze ans pour leur permette un accès à l'Échelon spécial non prévu en raison d'avis rectoraux insuffisamment élogieux, nous avons eu à intervenir pour que des collègues âgés de 61 ans et plus puissent accéder à la H-CI avec une ancienneté de 7 ans et une présence de trois années au A3...sans nous ce serait plus de dix collègues qui n'auraient pas bénéficié de justes promotions.

Nous ne pouvons nous satisfaire de ces seuls correctifs sans rappeler nos mandats de Congrès pour que les durées prévues aux accès – six ans pour l'accès à la H-CI et sept ans au B3 pour l'accès à l'Échelon spécial – soient réduites à quatre ans à la prochaine échéance de décembre 2018. Cela permettrait un progrès de plusieurs dizaines de promotions : passer de 30 à 50 pour l'Échelon spécial et de 90 à plus de 130 pour la H-CI.

Ce n'est qu'en rejoignant les rangs du syndicat en adhérant ou renouvelant son adhésion que vous permettez une représentation forte, encore plus écoutée et entendue par nos interlocuteurs. L'acquis de plus de 200€ mensuels de l'ICA dès septembre 2017 n'a été possible que par la compréhension de nos interlocuteurs ministériels de l'attente forte exprimée par tous les collègues syndiqués au SNIA-IPR UNSA, seuls porteurs de cette revendication depuis 2011. Nous comptons sur votre soutien.

Nous vous souhaitons cher.e.s collègues une année 2018 qui soit à la hauteur de vos attentes.

Roger Keime - Ivry le 10 janvier 2018

CAPN du 14 décembre 2017 - Hors-classe et échelon spécial**Déclaration liminaire du SNIA-IPR UNSA**

Madame la Présidente – chef de service de la DGRH, Monsieur le Recteur, Mesdames les inspectrices d'académie, Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues,

Au nom du SNIA-IPR, je remercie les services de la DGRH pour le travail réalisé, la communication des documents dans des délais qui ont permis d'excellentes conditions de préparation. Nous faisons part de notre satisfaction pour la diffusion rapide, le 24 juillet, par la DGRH de la note DGRH-DAF aux recteurs, relative à la revalorisation de l'ICA, revalorisation obtenue grâce à l'opiniâtreté du Snia-Ipr.

Lors des rencontres depuis le début de l'année scolaire, auprès du Ministre en personne, de son cabinet et de la DGRH, notre organisation a eu l'occasion de faire part de ses demandes :

- La clarification du ministre sur sa position relative aux missions des personnels d'inspection, actuellement définies par la circulaire de décembre 2015. Cette clarification est d'autant plus nécessaire que les IA-IPR sont intensément engagés dans la gestion des ressources humaines dans le cadre du PPCR, dans des conditions techniques et matérielles difficiles.
- L'engagement du dialogue sur la valorisation du parcours de carrière des IA-IPR, dans le cadre de l'« agenda social » dès janvier 2018.
- La mise en place d'un groupe piloté par la DGRH en vue d'améliorer la qualité de vie au travail. L'augmentation des signaux inter-professionnels alarmants dans notre ministère souligne la nécessité impérieuse de s'emparer effectivement de ces questions pour une gestion plus humaine des ressources.

Nous exprimons notre inquiétude quant à la modalité de gouvernance de la région académique de Normandie, qui s'est d'ores et déjà traduite par la suppression à Rouen d'emplois fonctionnels de conseillers de recteur.

Aujourd'hui se tient le CSE au cours duquel sera présenté le texte sur le redoublement avec lequel nous sommes en désaccord. Nous demeurons par ailleurs vigilants sur le nouveau cadre de la réforme du collège pour laquelle les IA-IPR se sont fortement exposés. La mise en œuvre du plan de réussite étudiants requiert notre adhésion. Nous sommes engagés au sein de l'UNSA éducation dans la réflexion sur l'ensemble des éléments de la réforme du lycée. Le SNIA-IPR a été audité par Pierre Mathiot ; l'échange a été cordial, constructif et de grande qualité pédagogique.

Le parcours de carrière des IA-IPR est caractérisé par son manque d'attractivité : accès à la hors classe huit années après l'entrée dans le corps, maintien au même indice pendant de trop nombreuses années pour des dizaines de collègues ; accès à l'échelon spécial possible qu'après dix-sept années d'exercice ! Cette analyse légitime notre demande d'accès à la HEB3 en fin de classe normale et à la HEC3 en fin de hors classe. En étape intermédiaire, nous revendiquons la réduction à quatre années de la durée d'éligibilité pour le passage tant à la hors classe qu'à l'échelon spécial.

S'agissant des opérations d'avancement pour lesquelles cette commission se réunit, nous déplorons l'application mécanique du taux de passage à la hors classe du corps qui conduit à 85 promotions, bien en deçà des 92 de 2016 et de 2017. Arrêter 92 promotions pour 2018 serait un signe fort avant que ne soit défini les taux d'accès de 2019 et 2020 avec la DAF.

En ce qui concerne l'échelon spécial, l'affichage de 26 accès pour les 121 IA-IPR du tableau et les 42 détachés dans les fonctions de DASEN (taux de 16%), est trop en retrait par rapport aux engagements pris en novembre 2016 par le directeur de cabinet de 30 promotions annuelles. TRENTE, c'est 22 IA IPR et 8 IA-DASEN.

En conséquence, nous souhaitons un arbitrage du Cabinet et par anticipation d'une décision favorable, la constitution de listes complémentaires suffisantes pour les deux tableaux d'avancement.

Nous devons une nouvelle fois faire état de modalités d'évaluation insatisfaisantes d'IA-IPR par certains recteurs/rectrices : rupture du lien hiérarchique direct, interférence dans les appréciations de pairs : DASEN, doyens, directeurs académiques de la pédagogie, conseillers de recteurs.

Je vous remercie pour votre attention.

Roger KEIME, le 14 décembre 2017

Tableau d'avancement d'accès à la hors classe des IA-IPR pour 2018
Liste principale des 85 IA-IPR proposés

Rang	Académie	Civ.	Nom d'usage	Prénom	Discipline
1	RENNES	M.	DEGRAEVE	Ludovic	Mathématiques
2	NANTES	M.	OLLIVIER	Gilles	Mathématiques
3	POITIERS	M.	BARJOLLE	Eric	Lettres
4	AIX-MARSEILLE	Mme	PETRALI	Sandrine	Education musicale
5	MONTPELLIER	M.	STANEK	Vincent	Philosophie
6	ADMINISTRATION CENTRALE	M.	JESPERE	Jean-Marie	EVS
7	BORDEAUX	M.	WINDSOR	James Burnett	Anglais
8	MONTPELLIER	M.	CHADOURNE	Didier	Economie-gestion
9	ORLEANS-TOURS	M.	SURIG	Joël	EVS
10	TOULOUSE	M.	JOLY	Jean-René	EPS
11	PARIS	Mme	BASQUIN	Isabelle	STI secteur arts appliqués
12	ROUEN	Mme	CHOUPAUT	Brigitte	Espagnol
13	NICE	M.	NOAILLE	Jean-Marc	Histoire-géographie
14	TOULOUSE	M.	PESTEL	François-Xavier	EVS
15	NICE	M.	MARI	Pierre	Mathématiques
16	NOUVELLE CALEDONIE	M.	CHARDON	Laurent	Arts Plastiques
17	POLYNESIE FRANCAISE	M.	RIGOTTARD	Didier	EPS
18	GRENOBLE	M.	MAUNY	Christophe	EPS
19	CRETEIL	M.	SERFATY	Jean-Marc	EPS
20	LILLE	M.	PRZYBYLSKI	Patrice	Allemand
21	MONTPELLIER	Mme	GRENIER	Marie-Noëlle	Education musicale
22	NANCY-METZ	Mme	JACQUES	Isabelle	Mathématiques
23	CAEN	M.	GAUCHARD	Xavier	Mathématiques
24	TOULOUSE	Mme	GAUDEAU	Sylvie	STI secteur industriel
25	CAEN	Mme	GARNIER	Sophie	EPS
26	BORDEAUX	Mme	NOUASRIA	Valérie	Anglais
27	CAEN	M.	GOMEL	Frédéric	SMS
28	CLERMONT-FERRAND	M.	SEMERARO	Jean-Williams	EVS
29	RENNES	Mme	LEFORT-DEBAR	Berangère	Lettres
30	CRETEIL	Mme	MOUQUET	Guyène	EVS
31	NICE	Mme	MENARD	Christine	EPS
32	BORDEAUX	M.	COUX	François	EVS
33	LILLE	Mme	MALABRE	Natalie	Histoire-géographie
34	LYON	Mme	VERCUEIL SIMION	Catherine	Histoire-géographie
35	MONTPELLIER	M.	CHEYMOL	Nicolas	Physique-chimie
36	LILLE	M.	STEMMER	Bruno	Lettres
37	LILLE	M.	BACON	François	STI secteur industriel
38	LIMOGES	M.	LE VAN	Hien	Lettres
39	GUADELOUPE	Mme	CAMY	Géraldine	Lettres
40	POITIERS	Mme	JOSENSI	Nadège	Physique-chimie
41	VERSAILLES	M.	FORT	Ludovic	Lettres
42	REUNION	Mme	MUEHLKE	Katharina	Allemand
43	NANCY-METZ	M.	PINAUD	David	STI secteur industriel
44	BORDEAUX	Mme	GALAND	Susan	Anglais
45	LILLE	Mme	TERRYN	Françoise	EVS
46	ADMINISTRATION CENTRALE	M.	SCHLOSSER	Daniel	EVS

Rang	Académie	Civ.	Nom d'usage	Prénom	Discipline
47	NANCY-METZ	M.	WAVELET	Jean-Michel	EVS
48	HORS ACADEMIE	M.	COCQ	Bertrand	EVS
49	ORLEANS-TOURS	Mme	ROUZIC	Raymonde	EVS
50	ORLEANS-TOURS	M.	GACHET	Pierre-François	EVS
51	HORS ACADEMIE	Mme	AVIGO	Evelyne	EVS
52	LYON	M.	DIRY	Jean-Charles	Economie-gestion
53	ROUEN	M.	LEFAUX	Frédéric	STI secteur industriel
54	CAEN	M.	LHUISSIER	Jean	EVS
55	CLERMONT-FERRAND	M.	KIGHELMAN	Henri	EVS
56	PARIS	Mme	BOUSSARIE	Véronique	Mathématiques
57	LYON	Mme	TERRY	Dominique	Education musicale
58	LILLE	M.	LECLERCQ	Philippe	Anglais
59	LILLE	M.	MILARD	Bernard	Anglais
60	REUNION	M.	MILLET	François	Anglais
61	VERSAILLES	Mme	CHALNOT	Claire	Physique-chimie
62	VERSAILLES	Mme	ZENTILIN	Annie	Physique-chimie
63	TOULOUSE	M.	PAPILLON	Xavier	EPS
64	BESANÇON	Mme	CLERC-GEVREY	Marie-Christine	Allemand
65	AIX-MARSEILLE	M.	PELISSIER	Bruno	STI secteur industriel
66	BESANÇON	Mme	CHATTE	Dominique	Espagnol
67	CRETEIL	M.	BEN KHELIL	Taoufik	Anglais
68	NICE	Mme	POLIZZI	Isabelle	Lettres
69	CRETEIL	Mme	ARMAND	Véronique	Mathématiques
70	CAEN	M.	DUPIN	Marc	SVT
71	NANTES	Mme	CHITELMAN	Agnès	Anglais
72	CLERMONT-FERRAND	M.	MICHARD	Francis	STI secteur industriel
73	CRETEIL	M.	DAYDIE	Marc	EVS
74	VERSAILLES	Mme	THOMAS	Elisabeth	Allemand
75	TOULOUSE	M.	CAMBE	Gilbert	EVS
76	NICE	M.	DESPREZ	Patrick	EVS
77	PARIS	Mme	HASSEN	Michèle	EVS
78	CRETEIL	M.	BELTRAN	Jean-Luc	Arts Plastiques
79	DIJON	M.	FERACHOGLOU	Robert	Mathématiques
80	NANTES	M.	ROYER	Jacques	Physique-chimie
81	VERSAILLES	M.	JOUXTEL	Christophe	Arts Plastiques
82	ORLEANS-TOURS	Mme	MERY	Christine	Lettres
83	LYON	Mme	ALT	Christine	Mathématiques
84	BESANÇON	Mme	MALAVAU	Odile	Anglais
85	CRETEIL	Mme	BRUN	Francine	Education musicale

Liste complémentaire

LC1	POITIERS	M.	AUBOUER	Estève	Economie-gestion
LC2	CLERMONT-FERRAND	M.	BERERA	Federico	STI secteur industriel
LC3	NANCY-METZ	M.	CORNOLTI	Christophe	Economie-gestion
LC4	AMIENS	Mme	ABDELLATIF	Thouraya	Physique-chimie
LC5	BESANÇON	M.	MAGNIN	Nicolas	Mathématiques
LC6	TOULOUSE	M.	PAUL	Jérémy	Physique-chimie
LC7	AIX-MARSEILLE	Mme	BLUA	Véronique	Histoire-géographie

Tableau d'avancement d'accès à l'échelon spécial de la hors classe des IA-IPR pour 2018
Liste principale des 27 IA-IPR promus par ordre alphabétique

Académie	Civ.	Nom d'usage	Prénom	Discipline
TOULOUSE	Mme	AMARE	Marie-France	Economie-gestion
ADMINISTRATION CENTRALE	M.	BABLET	Marc	AVS
LILLE	M.	BESSOL	Jean-Yves	Dasen
LYON	M.	CHARLOT	GUY	Dasen
BORDEAUX	M.	COSTE	Michel	SVT
NICE	M.	DUTARD	Bernard	EPS
MARTINIQUE	M.	EMERY	Eric	Physique-chimie
ADMINISTRATION CENTRALE	M.	FATRAS	Philippe	Dasen
RENNES	Mme	FAVREAU	Françoise	Dasen
CAEN	Mme	FELIX	Maryvonne	Lettres
NICE	M.	FLOCH	Michel Jean	Dasen
ADMINISTRATION CENTRALE MEN	Mme	GAUTHIER	Martine	Dasen
VERSAILLES	M.	GRAVOT	Michel	Arts Plastiques
NANTES	M.	HARMAND	Michel	EPS
PARIS	Mme	JEAN	Joëlle	Lettres
AIX-MARSEILLE	M.	LAVIS	Eric	SVT
RENNES	M.	LE REST	François	STI secteur industriel
STRASBOURG	Mme	MAIRE	Anne Marie	Dasen
LILLE	Mme	MASERAK	Myriam	Economie-gestion
ORLEANS-TOURS	M.	MICHON	Eric	Education musicale
CLERMONT-FERRAND	M.	MORACCHINI	Charles	EVS
RENNES	M.	MORVEZEN	Lionel	Education musicale
BORDEAUX	M.	MOURIER	Jean-Luc	EPS
ADMINISTRATION CENTRALE	Mme	ROUX-PERINET	Sarah	SES
DIJON	M.	SMEYERS	Félix	STI secteur industriel
LYON	M.	VIGNERON	Alain	EPS
NANTES	M.	WALECKX	Denis	Education musicale

Liste complémentaire

STRASBOURG	M.	LAUNAY	Luc	Dasen	LC1
POITIERS	M.	GROSDEMANGE	Gilles	Dasen	LC2
VERSAILLES	M.	LEPELLETIER	Vincent	EPS	LC3

Compte rendu de la CAPN du 14 décembre 2017

Deux tableaux d'avancement à la Hors classe d'une part, d'accès à l'échelon spécial d'autre part, ont été examinés le jeudi 14 décembre à la DGRH.

Les travaux se sont déroulés dans des conditions d'écoute remarquables, la nouvelle Présidente ancrant son geste professionnel en pleine continuité de son prédécesseur. Les échanges, courtois, ont permis d'aboutir à des propositions rectifiées tenant compte de nos demandes autant que de possible, dans l'intérêt de nos collègues IA-IPR et détachés dans les fonctions de DASEN.

La déclaration liminaire rappelle nos positions et annonce nos suggestions faites en CAPN. Les travaux se sont déroulés de 9h30 à 12h30.

Hors classe

Le tableau était composé de 265 collègues dont 3 non proposés, soit 85 possibilités de promotion par application du taux de 32% par arrondi de 84,8.

Nous demandons la constitution d'une liste complémentaire de 7 collègues pour atteindre 92, autant que les deux dernières années (taux ainsi approchant les 35% antérieurs à 2016).

La répartition est de 111 femmes (41,9%) et de 154 hommes (58,1%). Les propositions de la DGRH sont de 85 collègues dont 33 femmes, soit 38,8%. Nos propositions alternatives permettent de se rapprocher d'une parité entre la constitution du vivier et les promu.e.s en faisant entrer 7 collègues dont 5 femmes, et en retirant 7 collègues dont 4 hommes et 3 femmes : soit une proportion nouvelle de 41,2% de femmes (35 sur 85).

Cette proposition, après prise de connaissance des avis des Recteurs, est acceptée. Les nouveaux entrants sont tous des collègues entrés par concours en 2011 directement reclassés au A3 sans promotion financière depuis lors.

En séance, nous avons réitéré notre demande de réduire à quatre années la durée d'éligibilité. Sans cette mesure, l'allongement de la durée de passage à la hors classe va se poursuivre. Durée qui est proche désormais des 8 années après l'entrée dans le corps. Ainsi, ce n'est qu'une dizaine de collègues, entrés dans le corps en septembre 2011, qui ont pu être promus.

Échelon spécial

Le vivier est composé de 163 IA-IPR Hors classe, il est subdivisé en 2 viviers de 121 IA-IPR (**vivier 1**) et 42 IA-IPR dans les fonctions de DASEN depuis au moins huit années (**vivier 2**). L'application du taux de 16% permet à 26,08 IA-IPR d'accéder à l'échelon spécial : la Présidente de la CAPN accepte d'élever à 27 promotions en liste principale et de 3 en liste complémentaire les promotions, conformément à notre déclaration liminaire.

La répartition se fait à hauteur de 20 pour le vivier 1 (soit 16,5%) et 7 pour le vivier 2 (soit 16,6%) et la constitution d'une liste complémentaire de trois, dont deux DASEN émergeant aux deux viviers de par leur ancienneté dans le corps des IA-IPR.

Pour le vivier 1, l'hypothèse retenue est de promouvoir tous les Inspecteurs recrutés en 1999 et avant, à l'exception de cinq dont le dossier est qualitativement insuffisant auxquels sont adjoints deux collègues recrutés en 2000 par concours nés en 1953 & 1954.

Pour le vivier 2, la proposition de la DGRH est de promouvoir sept 7 collègues (3 femmes et 4 hommes) recrutés dans le corps des IA-IPR entre 1999 et 2006, et détachés en emploi fonctionnel depuis plus de 8 ans sur au moins deux postes de DASEN.

Ayant été écoutés et entendus, nous approuvons la constitution de cet accès à l'Echelon Spécial, et nous présentons de façon alphabétique les 27+3 collègues que nous félicitons de cette juste promotion. L'ouverture des dossiers en CAPN montre la très grande qualité professionnelle de ces collègues proposés par leurs Recteurs.

Le SNIA-IPR sera vigilant pour que les 10 collègues en listes complémentaires (7 et 3) puissent être promus dès 2018, sans attendre janvier 2019, et se rapprochera du cabinet du ministre à cet effet.

Les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA

Le Baccalauréat : un rite de passage vers...

Cet écrit est extrait de la note concernant la réforme du baccalauréat – audience du 4 décembre 2017 de Roger Keime et Marie Musset, SNIA-IPR, par Pierre Mathiot, chargé de la mission par le ministre et Nicolas Ginsburger de la DGESCO. Les propositions suivantes résultent d'un travail de consultation des délégués académiques recueillies par la commission pédagogique.

Pour les deux premières années du lycée, un tronc commun est pensé sur une base horaire moyenne :

- Maîtrise de la langue.
- Culture humaniste : dans ce cadre, l'enseignement de DGEMC est à valoriser et ce, dès le début du cycle terminal.
- Culture et pratique scientifique, technique et numérique.
- Fondamentaux sociaux et économiques.

A ce tronc commun s'ajoutent des options facultatives dans de multiples domaines de choix, tant pour la culture et l'ouverture que pour l'investigation d'autres domaines.

L'évaluation du tronc commun et des options est conçue et construite à partir des diverses modalités existantes : Contrôle Continu, C.C.F en PRO, E.C.A en LVE.

La cité scolaire est favorisée pour accroître la fluidité des parcours, donner de la visibilité aux parcours en LP, permettre des travaux croisés le cas échéant. **L'orientation** est travaillée tout au long de l'année. Elle est renforcée en première. Un stage peut être fait pendant certaines vacances.

En piste de travail, dans le but d'assurer à tous une vraie culture humaniste gage de liberté est proposé un apprentissage de la dissertation ou du sujet de réflexion au LP, prioritaire et obligatoire.

Il est nécessaire que l'école propose désormais en terminale à tous ce que certaines familles ont déjà pris en compte : l'année de terminale est celle des inscriptions préparée par une orientation tout au long du parcours lycéen. Le renfort se fait alors dans des combinaisons de spécialités affirmées par un important volume horaire préfigurateur des choix d'orientations à venir.

Comme piste de travail, si de nombreux lycéens issus de milieux favorisés suivent une préparation aux concours (médecine, science Po, math sup...) dans une structure privée ou dans leur propre lycée, cela serait encore plus nécessaire pour des élèves de familles moins averties. Un parcours lisible et ambitieux doit donc être proposé au lycée, le principe élargi à d'autres parcours universitaires.

Epreuves terminales

Les supports d'évaluation sont repensés. Ils tiennent compte des attendus du supérieur tant dans les démarches (démarche de projet, travail interdisciplinaire, communication en langue étrangère, soutenance de projet...) que dans les objets d'étude.

Les épreuves terminales ont des formats nouveaux ou rénovés : dissertation, note de synthèse, écrit scientifique et technique, présentation technique de projet transversal (rédaction de note, présentations), oral de culture générale (humanités, sciences, arts...). Dans la continuité de ce qui est prévu au collège, l'oral s'apprend en lien avec l'écrit.

Piste de travail : esprit du grand oral de Sciences Po : exposé, discussion, vérification des connaissances et de l'engagement intellectuel. Plus grande prise en compte du « non-verbal ».

La formation des professeurs

La formation des professeurs s'attache à leur compétence disciplinaire et à sa mise en œuvre pédagogique ; elle intègre la connaissance réaliste des parcours post-bac correspondant à leur discipline. Des visites et stages d'entreprise en font partie.

Les professeurs de lycée sont sensibilisés aux enjeux de leur discipline dans la poursuite d'étude et dans la formation humaine de leurs élèves. Ils sont confortés dans leur conviction que leur discipline motive d'autant plus leurs élèves qu'elle leur permet d'envisager leur poursuite d'étude.

La formation du professeur, outre celle de son excellence disciplinaire, se concentre donc sur l'accompagnement personnalisé et sur l'orientation. L'inspection est partie prenante de cette évolution.

Quelques remarques complémentaires :

La réforme de 2012 n'a pas eu d'effet sur le rééquilibrage des séries.

Les séries technologiques, notamment STMG et ST2S, sont toujours marquées par la hiérarchisation des voies (elles accueillent un nombre beaucoup plus élevé de CSP défavorisées). Le nouveau projet veillera à valoriser les parcours de formation à dimension professionnelle et technologique.

Certains dispositifs, tels l'accompagnement personnalisé et les enseignements d'exploration -dont le principe est apprécié par les élèves- nécessitent d'être maintenus, voire repensés. Les activités de projet doivent trouver une place encore plus importante.

Notre approche valide une organisation modulaire des enseignements avec la construction progressive de parcours sur le cycle de formation conduisant au baccalauréat.



Compte rendu des audiences

Au cabinet du ministre le mercredi 29 novembre, le SNIA-IPR représenté par Christian Champendal, Roger Keime et Alain Marie a rencontré le mercredi 29 novembre Isabelle Bourhis, conseillère sociale au cabinet du ministre chargée des partenariats et de la vie scolaire, assistée de deux personnes de la DGRH.

Principaux points abordés :

■ Missions des inspecteurs

Le Snia-Ipr n'est pas demandeur d'une réécriture de la circulaire de 2015 sur les missions qui a fait l'objet d'une large concertation avec les organisations syndicales représentatives des inspecteurs. Concernant le volet accompagnement, la réforme de l'évaluation des professeurs va dans le sens du renforcement de cette mission. Nous avons mis en exergue les difficultés relatives aux RDV de carrière : fortes contraintes organisationnelles pour les IA-IPR, dysfonctionnement de la plateforme SIAE, manque d'information des enseignants sur la nouvelle procédure, ... Nous avons demandé l'organisation rapide d'une réunion technique à la DGRH avec la chef de bureau en charge du dossier.

Concernant le volet pilotage, nous avons demandé le nécessaire renforcement par les recteurs de l'implication des IA-IPR dans le pilotage et la définition de la stratégie académique.

La conseillère sociale nous a précisé que cette réécriture des missions ne faisait pas partie des priorités du ministre.

■ Conditions de travail

La persistance de signaux inter-professionnels alarmants dans notre ministère nécessite de s'emparer effectivement des aspects mis en évidence par notre enquête sur les conditions de travail des inspecteurs (mai 2016), particulièrement ressentis en contexte de réforme du collège, de mise en œuvre du protocole PPCR et du plan de réussite étudiants. Les collègues ont une charge de travail très lourde. Ils ressentent une forte pression au travail qui génère du stress avec une incidence négative sur leur vie familiale. Le Snia-Ipr a réitéré sa demande de mise en place d'un groupe piloté par la DGRH pour améliorer la qualité de vie au travail et prévenir les RPS (cf. entretien du 26 septembre avec Madame Le Gleut).

La réorganisation des académies de Caen et Rouen avec un recteur unique a également été abordée. Il y a une absolue nécessité d'installer la concertation avec les représentants des OS des personnels, dont celles des inspecteurs. Le Snia-Ipr a fait part de ses inquiétudes sur les modalités de la gouvernance de cette région académique. Nous déplorons la suppression à Rouen d'emplois fonctionnels de conseillers de recteur alors même que la phase d'expérimentation et d'observation vient à peine de débuter.

La conseillère sociale a fait part de la disponibilité du ministère et de ses services pour travailler avec les organisations syndicales sur le dossier RH qui est au cœur des préoccupations du MEN.

■ Parcours carrière des IA-IPR

Le parcours de carrière des IA-IPR est caractérisé par son manque d'attractivité : accès à la hors classe huit années après l'entrée dans le corps, maintien au même indice pendant plusieurs années pour de nombreux collègues (ex : blocage de la carrière des agrégés ou des chefs d'établissement déjà à la HEA) ; accès à l'échelon spécial après dix-huit années d'exercice.

Le différentiel indiciaire avec les corps viviers de fin de carrière est défavorable aux IA-IPR. Ce différentiel sera accentué par les nouvelles grilles de rémunération des enseignants et la création de la classe exceptionnelle.

Cette analyse légitime notre demande d'un accès à la HEB3 en fin de classe normale et à la HEC3 en fin de hors classe. En étape intermédiaire, nous demandons la réduction de six à quatre ans la durée d'éligibilité pour la hors classe, ainsi que de sept à quatre années à l'échelon spécial. Notre demande concerne également l'amélioration des taux de passage qui n'ont cessé de baisser ces dernières années.

Sur l'indemnitaire, nous avons fait part de notre satisfaction pour l'application rapide de la revalorisation de l'ICA. Toutefois, des inégalités persistent dans quelques académies. Nous avons lancé une enquête auprès de nos délégués académiques. Nous ferons prochainement retour des résultats vers le cabinet et la DGRH. Le Snia-Ipr souhaite qu'une communication soit faite en réunion de recteurs.trices pour demander la mise en œuvre d'une ICA minimale d'au moins 1000 euros nets mensuels pour tous les IA-IPR, sans discriminer les stagiaires ni les néo-entrants en académie.

Concernant la gestion des emplois d'IA-IPR, nous avons demandé la poursuite du plan pluriannuel de création de postes. Sollicitées sur le nombre de postes proposés au concours 2018 et sur la répartition des postes par discipline, les collègues de la DGRH ont précisé que les arbitrages étaient en cours. Sur ce point, nous avons rappelé notre incompréhension sur l'absence de postes en EPS ; discipline en forte tension avec les RDV de carrière.

Pour engager le dialogue sur la valorisation du parcours de carrière des IA-IPR et sur les conditions d'exercice du métier, le Snia-Ipr demande l'organisation de réunions types « agenda social » à partir de janvier 2018.

Au titre des questions diverses, nous avons évoqué la journée de rencontre du ministre avec les IA-IPR, accordée le lundi 22 janvier en Sorbonne, ainsi que l'organisation d'un entretien dès janvier avec le directeur général des ressources humaines, demande honorée le 18 janvier avec Monsieur Edouard GEFFRAY.

Christian Champendal - Roger Keime – Alain Marie

Mission Mathématiques le 8 décembre

Représenté par Philippe Janvier, membre du BN, IA IPR mathématiques de Bordeaux, le syndicat a rencontré Monsieur le Député Cédric Villani et Monsieur l'Inspecteur général Charles Torossian pour la mission sur l'amélioration de l'enseignement des mathématiques de l'école primaire au lycée.

Améliorer l'enseignement des mathématiques pourrait être pour l'Institution donner du sens auprès de la société d'aujourd'hui au-delà des considérations pragmatiques ou techniques existantes.

Améliorer l'enseignement des mathématiques pourrait être pour l'Institution sortir de l'ensemble des attentes implicites auxquelles les professeurs de mathématiques seraient supposés pouvoir répondre. Les maths pourraient être envisagées comme une discipline d'enseignement visant avant tout à la construction et à l'émancipation intellectuelle des élèves.

Cette dimension de l'enseignement des mathématiques pourrait voir le jour au travers de la connaissance de son histoire et de la compréhension des problématiques successives qui l'ont traversée, au même titre que de la manipulation de ses objets et outils propres. Elle pourrait être portée par des démarches d'enseignement mettant de façon explicite et volontaire l'élève en position de chercheur scientifique.

Améliorer l'enseignement des mathématiques pourrait être pour l'Institution former et outiller les professeurs pour un déploiement de leur enseignement au moyen de démarches réflexives, de questionnement, de justification et de réfutation scientifique auprès des élèves.

La liberté pédagogique s'exerce au travers de la variété des supports d'enseignement construits par le professeur, de la variété des enjeux didactiques soumis aux élèves et de la variété des démarches pédagogiques employées pour enseigner et faire travailler les élèves.

L'efficacité dans les apprentissages des élèves est en prise avec l'usage effectif de la liberté pédagogique. Elle résulte du sens que le professeur apportera à la notion enseignée – son histoire et sa problématique-, de sa solidité ou de sa portée scientifique, et de la motivation que les élèves auront à l'apprendre.

L'évaluation doit répondre aux enjeux de l'amélioration des progrès des élèves et non à leur positionnement les uns par rapport aux autres. Au regard des productions des élèves, l'évaluation doit permettre au professeur de questionner en retour ses choix didactiques et pédagogiques, mais également de lui apporter le matériau témoignant d'apprentissages imparfaits qu'il pourra utiliser comme objets explicites d'enseignement.

Le cours de mathématiques se structure généralement autour des objets enseignés, mais beaucoup plus rarement autour de l'expression des difficultés des élèves dans leurs productions imparfaites. Ces productions pourraient constituer également les supports d'un enseignement explicite, à destination de tous, en ce qu'ils permettent de porter un regard critique sur un écrit scientifique et sur les objets ou règles manipulés.

Le calcul garde une place prépondérante dans les cours de mathématiques, mais sa portée éducative est souvent réduite aux seuls aspects techniques, notamment au primaire et au collège, où il conviendrait d'en justifier les codes et les usages par la structuration scientifique apportée aux élèves : pouvoir de preuve, de réfutation ; dimension de catégorisation, de discernement des objets et des règles qui leur sont associés. Le calcul doit recouvrir une motivation extrinsèque, hors des techniques.

La preuve, au sens mathématique du terme avec ses codes et ses syntaxes propres, a une place faible avant le lycée. Si elle permet d'établir une vérité mathématique au primaire et au collège, elle ne saurait prendre la place de la compréhension et du sens. En revanche, au primaire et au collège, la preuve stricto sensu doit constituer la forme ultime, l'aboutissement de processus faits d'analogies, de raisonnement et d'argumentation. Au lycée, le calcul et la preuve restent étroitement liés du fait des objets mathématiques manipulés.

La formation à l'enseignement des mathématiques ne pourrait faire une stricte distinction entre les corps, tout en tenant compte des particularités propres aux différents âges des élèves, collégiens, lycéens. La nécessité d'une formation mathématique pour tous est contrebattue par la disparition d'un enseignement obligatoire des maths en première littéraire qui a contribué à la dévalorisation de la série et a eu des impacts jusqu'au niveau des candidats du CRPE. Cela implique la nécessité d'une formation mathématique suffisante pour les profils scientifiques avec un horaire d'enseignement en adéquation avec les objectifs fixés. Cela concourt à un renforcement de la formation initiale disciplinaire et didactique en mathématiques des PE stagiaires (maquettes des MEEF).

Le prolongement des réflexions –après la commission Kahane de 2003- sur la place des mathématiques dans la formation du citoyen, de l'utilisateur, ou du spécialiste, interroge en particulier les places respectives du calcul sous toutes ses formes, de la géométrie, des probabilités et de l'algorithme.



Accompagnement individuel et collectif des enseignants

La circulaire du 11 décembre 2015 décrivant les missions des IA-IPR et des IEN, affirme que « l'accompagnement individuel et collectif d'une part, le pilotage pédagogique d'autre part, constituent le cœur de la mission des personnels d'inspection ».

S'inscrivant dans le prolongement de ce texte, les fiches descriptives édictées par la DGRH dans le nouveau cadre de suivi de carrière des enseignants insistent sur l'importance de l'accompagnement *sur un temps long et de manière continue* de tous les professeurs.

Si les intentions sont louables, les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins et aux demandes des personnels ne semblent pas à la hauteur des enjeux et des attentes des différents protagonistes. Certes, cinquante inspecteurs supplémentaires ont été recrutés lors du second concours de la session 2017. Dans une période très contrainte en termes budgétaire, on ne peut que s'en féliciter. Néanmoins, si l'on considère les quelques 500 000 professeurs de lycées et collèges, cela représente pour les 1263 IPR, conseillers techniques inclus, près de 500 enseignants en moyenne à suivre individuellement et collectivement. Même si dans le second degré, une part non négligeable de l'accompagnement relève de la compétence des chefs d'établissement, tous les personnels restent en droit d'exiger un suivi personnalisé de leur inspecteur.

Alors que les RDV de carrière accaparent les collègues dès le mois de décembre, quelles sont les solutions envisageables à court et moyen terme pour assurer un accompagnement effectif, condition *sine qua non* du renforcement de l'efficacité de l'action éducative ?

A court terme

- Les moyens attribués en termes de chargés de mission d'inspection, rétribués en IMP ou en heures de décharge doivent être renforcés ; le travail effectué par ces collègues est essentiel pour accompagner individuellement et dans la durée les enseignants en difficulté, les contractuels et les stagiaires. Cette solution a le mérite d'inciter les enseignants les plus compétents à passer le concours d'IA-IPR.
- Au sein des établissements, tout particulièrement en lycée, les missions des directeurs délégués aux formations et des coordonnateurs disciplinaires sont essentielles pour créer une interface entre les inspecteurs et les enseignants d'un même établissement. C'est dans une perspective similaire que la mise en œuvre d'un projet disciplinaire, cohérent avec le projet d'établissement formalise, dans une démarche commune et partagée, l'accompagnement collectif des professeurs.
- Enfin, et dans un premier temps tout au moins, nous devons malheureusement nous résoudre à accompagner prioritairement les enseignants en ayant effectué la demande, ainsi que les professeurs les plus fragiles.

A moyen terme

- L'accompagnement gagnerait en efficacité s'il avait pour préalable une phase de diagnostic et d'auto-évaluation des professeurs sur leur référentiel de compétences ; le déploiement d'outils numériques offrant la possibilité aux enseignants de se positionner, en lien avec la création de modules de formation dédiés, en présentiel et à distance, leur permettrait de renforcer certaines compétences transversales.
- Il s'avère nécessaire d'amplifier les moyens actuellement dévolus aux inspecteurs au titre des chargés de mission (aide à l'inspection,...).
- Il s'agit de poursuivre les discussions avec la direction de l'encadrement pour obtenir la reprise de la création de postes (les 50 postes de la rentrée 2017 ne sauraient suffire), notamment dans les disciplines les plus déficitaires. Le nombre de postes offert au concours devrait se situer à un étiage supérieur à cent.

Notre engagement syndical, au sein du SNIA-IPR ne peut faire fi du déficit d'encadrement intermédiaire et territorial de notre système éducatif, qui fragilise la mise en œuvre de toute réforme actuelle ou future.

Vincent Camet - Délégué académique de l'académie de Lyon

Unsa Éducation s'engage pour le réseau d'enseignement Hors De France

La baisse de crédits alloués au budget Hors de France affecte les établissements et les professeurs concernés dans une zone géographique où la francophonie et la maîtrise de la langue française sont des enjeux non seulement d'influence mais aussi de développement et d'employabilité. L'apport des professeurs expatriés avec mission de formation en établissement en particulier est conséquent en termes de connaissances, d'échanges de pratiques, d'information et de formation sur les évolutions de notre système ainsi que sur la mise en œuvre des réformes et des programmes. Les pays concernés reçoivent des expatriés avec leurs familles qui travaillent dans des entreprises françaises souvent à la condition expresse de la présence d'un lycée français comme un gage de qualité et de suivi de la scolarité de leurs enfants. On peut imaginer l'impact économique si ces professeurs disparaissent ou deviennent très minoritaires et la charge de travail qui pourra peser sur ceux qui resteront formateurs.

C'est dans ce contexte que l'UNSA-Éducation a été signataire du communiqué appelant l'attention du gouvernement sur l'avenir du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Nadjia Isaac, notre collègue du BN en poste à Nouakchott depuis le 1^{er} octobre, nous envoie ce message :

« Supprimer ces postes revient à faire davantage appel à des personnels recrutés localement moins au fait des réalités du système éducatif français dans son fonctionnement. Se pose également la question du retour en métropole des expatriés après leur mission, dont la durée aura pu être écourtée, et de la reconnaissance de la fonction de formateur dans leur prochaine affectation sur le territoire national. »

Qui sont les retraités 2017 ?

Age et sexe

Il est possible de remarquer, dans la liste parue dans le flash 90, un vieillissement des IA-IPR à leur départ à la retraite. Manifestement, les différentes décisions de recul d'âge s'appliquant aux fonctionnaires et portant de 60 à 62 ans le point de départ possible, et reculant l'âge maximal de 65 à 66 ans et 4 mois ont eu des effets. À cela, il convient d'ajouter le fait que les collègues ayant commencé leur carrière comme instituteurs ne bénéficient plus de la possibilité ouverte par les quinze ans de service actif.

La distribution pour l'année 2017 est la suivante :

Age	Nombre	Pourcentage
65 ans et plus	20	28,2
62 à 64 ans et 11 mois	40	56,3
60 à 61 ans et 11 mois	11	15,5
Moins de 60 ans	0	0

44 retraités sont des hommes, (62%) et 27 retraitées sont des femmes (38%). Ce départ à la retraite de 2017 de 71 collègues est inférieur aux départs de 2016 qui étaient 75 dont 30 femmes (40%) et 45 hommes (60%). On peut observer que ces retraites sont largement compensées par les 136 recrutements (concours et détachements) de 66 femmes (48,5%) et 70 hommes (51,5%), proche de la parité.

Date de départ et classe occupée : 64 collègues soit 90% partent à la retraite en étant à la H-CI, et 7, soit 10% à la Classe Normale.

Période de départ	Nombre	Pourcentage
Du 1/01 au 25/05	6	8,2
Du 1/07 au 1/10	57	80,3
Du 19/10 au 01/12	8	11,4

Les dates de départ à la retraite sont semblables à celles de 2016, plus des ¾ des IA IPR partent à la retraite à la rentrée scolaire, en septembre de l'année civile.

UNSA fonction publique

Au pain sec et à l'eau

Le projet de loi de finances 2018 s'établit à 50,1 milliard d'euros, soit une légère hausse de 2,6%. Ne cédon pas au trompe l'œil. Cette augmentation de 1,3 milliard, une fois amorties les hausses programmées, est un mauvais signal pour l'avenir, laissant présager une dégradation des conditions d'encadrement et d'apprentissage. Les chiffres clés et le dossier de presse du PLF 2018 sont consultables sur www.education.gouv.fr/cid120482/projet-de-loi-de-finances-2018.html

L'évolution des emplois est positive pour les enseignants, +4961 pour le premier degré – en fait 3881, en raison de la suppression de 2161 emplois de stagiaires à mi-temps ($4961-2161:2 = 3881$). Pour le second degré aucune création, soit une balance à zéro, avec l'incidence d'un nécessaire recrutement pour 2600 postes non pourvus par les recrutements 2017. **Rien pour les corps d'encadrement** (*inspecteurs et personnels de direction*) alors que le précédent ministère avait créé 50 postes d'IA IPR de ce qui devait être la première étape de satisfaction de besoins estimés à 120-130 postes sur 3 ans ! La suppression de 200 postes administratifs, essentiellement dans les rectorats et inspections académiques, sera le « résultat d'optimisation des moyens » !

Pour les enveloppes budgétaires, remarquons que les nouveautés du ministre Blanquer sont financées à hauteur de 220 millions pour le dispositif de soutien « devoirs faits » et de 35 millions pour les « stages de réussite » au regard des petits 20 millions pour la formation continue des enseignants et des 20 millions alloués à l'éducation prioritaire.

CSG et PPCR

Le Comité Consultatif de la Fonction Publique (CCFP) du 8 novembre, présidé pendant plus de 5 heures par le ministre G. Darmanin, a été marqué par le **refus unanime** des organisations syndicales de valider les textes portant sur le report de PPCR et sur la compensation de la CSG.

L'UNSA Fonction Publique a défendu l'annulation du report de PPCR d'un an au 1^{er} janvier 2019. Elle a arraché quelques améliorations au système mis en place pour compenser la CSG sans pour autant obtenir ni une amélioration du pouvoir d'achat, ni une compensation intégrale sur la durée. L'indemnité mensuelle de compensation ne sera pas recalculée automatiquement, mais calculée en deux fois avec des coefficients plus précis (au 10/1000^e près).

Pour le PPCR le ministre refuse de revenir sur l'annonce du report d'un an de janvier 2018 à janvier 2019 pour l'application. Il justifie sa décision en expliquant que PPCR n'est pas un accord majoritaire car la CGT, FO, et Solidaires, ne l'avaient pas signé.

Il est permis de penser que ces positions unanimes du 8 novembre des syndicats de fonctionnaires n'ont pas été sans influence sur la réapparition, le 24 novembre, d'un poste recréé de *Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique*, confié au socialiste Olivier DUSSOPT.

Intergénérationnel

Les Passeurs de Mémoire, une grande mission du Service Civique pour encourager le lien entre générations.

Les Passeurs de Mémoire est un projet créé en 2008 par l'association Unis-Cité. Il permet à des jeunes de s'engager, dans le cadre du Service civique, pour répondre à des besoins sociaux prioritaires (lutte contre l'exclusion, environnement, santé...). Les jeunes volontaires mobilisés par Unis-Cité, âgés de 16 à 25 ans, et aux profils et parcours très variés, sont recrutés sur le seul critère de la motivation. Depuis 2008, les Passeurs de Mémoire relèvent le défi de la solidarité intergénérationnelle.

Ce sont les personnes âgées dépendantes et souvent celles issues des milieux modestes, qui souffrent le plus de l'indifférence et de l'isolement. Face à ce constat, Unis-Cité lance l'action *Les Passeurs de Mémoire* : un grand programme national de recueil de témoignages confié à des jeunes en Service Civique, pour rapprocher les différentes générations et valoriser les savoirs et la mémoire de nos anciens.

Depuis 2012, ce programme s'enrichit d'un nouveau volet pour rapprocher les générations autour du numérique. Jeunes et seniors, ils sont tous 'connectés' ! L'enjeu est notamment de favoriser le maintien du lien

des personnes âgées avec leurs proches, notamment leurs enfants et petits-enfants, mais aussi de développer leur curiosité et leur ouverture sur le monde.

Les deux leviers de la rencontre intergénérationnelle

Le recueil de témoignages et la construction d'une bibliothèque virtuelle de mémoires

Les jeunes Passeurs de Mémoire proposent une collecte de témoignages qui est avant tout prétexte à la rencontre, à l'échange entre générations. Au fil des semaines, les jeunes organisent des animations – sorties, goûters, chorales - et parviennent à tisser des relations de confiance avec les anciens et les encouragent à raconter leurs souvenirs, soit de manière spontanée, soit autour de thématiques choisies : l'amour, la guerre, la jeunesse, l'innovation technologique, les plus beaux moments d'une vie.

L'utilisation des nouvelles technologies : 'tous connectés'

À partir de 2012, pour réduire la fracture numérique et permettre aux seniors d'être en phase avec l'évolution de la société, le projet Passeurs de Mémoire prend un nouveau tournant : les jeunes volontaires proposent aux personnes âgées intéressées des ateliers de découverte des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Ils sensibilisent les personnes âgées à l'utilité des NTIC : à quoi sert un ordinateur ? À quoi sert Internet ?

Une belle initiative qui renforce le lien social entre personnes âgées et jeunes générations, une façon de renforcer la citoyenneté dans l'échange et la culture partagée.

D'après UNSA Retraités Info, Lettre 49

Mouvement 2018-2019

La CAPN du jeudi 3 mai 2018 examinera les demandes de mutation des IA-IPR. Elle sera précédée d'un travail des services de la DGRH collationnant les vœux des collègues exprimés à partir de la note de service parue au BOEN n° 2 du 11 janvier 2018.

Les candidats devront saisir leur demande de mutation sur l'application SIRHEN du vendredi 12 janvier au vendredi 16 février 2018 inclus : <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr>. À titre transitoire pour l'année 2018, les candidats à la mobilité devront également transmettre une copie papier de leur demande.

Toute non-participation à la date limite rend impossible l'examen de vœux plus tardifs pour une étude lors de la CAPN du 3 mai, ainsi que pour la CAPN de la deuxième phase du mouvement prévue au mois de juin, au cours de laquelle nous serons informés des premières nominations des reçus concours.

RAPPEL : tout poste peut être demandé en plus de ceux parus dans la première liste publiée par la DGRH en date du 12 janvier (*en ligne sur le site à la rubrique mouvement*). Des additifs sont susceptibles d'être publiés (départs à la retraite tardifs, détachement de collègues dans des fonctions de Conseillers de Recteur, d'IA-DAASEN, ou d'affectation dans d'autres ministères, à l'AEFE, ...).

Saisissez votre fiche de mutation en ligne : <http://snia-ipr.fr/> - Rubrique « formulaires »

Liste des délégués académiques

ACADÉMIE	Prénom	Nom	Fonction	Adresse courriel
AIX-MARSEILLE	Isabelle	LIEVELOO	DA	isabelle.lieveloo@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	Fabrice	BROWET	DA	fabrice.browet@ac-amiens.fr
BESANCON	Jean-Luc	BERTOLIN	DA	jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr
BORDEAUX	Philippe	JANVIER	DA-BN	philippe.janvier@ac-bordeaux.fr
CAEN	Jean-Joël	TEIXEIRA	DA	jean-joel.teixeira@ac-caen.fr
CLERMONT	En attente		DA	
CORSE	Dominique	ORSONI	DA	dominique.orsoni@ac-corse.fr
CRETEIL	Olivier	DELMAS	DA	olivier.delmas@ac-creteil.fr
DIJON	Paul	GERMAIN	DA	paul.germain@ac-dijon.fr
ESENESE	Franck	LUCHEZ	DA - BN	franck.luchez@ac-toulouse.fr
GRENOBLE	Christian	CHAMPENDAL	CAPN - DA -BN	christian.champendal@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	Julien	COZEMA	DA	julien.cozema@orange.fr
GUYANE	Alex	BICEP	DA	alex.bicep@ac-guyane.fr
LILLE	Stéphane	HENRY	DA	stephane.henry@ac-lille.fr
LIMOGES	Régis	RIGAUD	DA	regis.rigaud@ac-limoges.fr
LYON	Vincent	CAMET	DA	vincent.camet@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	Frédérique	HANNEQUIN	DA-BN	frhannequin@gmail.com
MAYOTTE	Catherine	IBANEZ	DA	catherine.ibanez@ac-mayotte.fr
MONTPELLIER	Jean-Pierre	DELORME	DA	jpdelorme@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	Romuald	TOMASINI	DA	romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr
	Marianne	WOJCIK		marianne.wojcik@ac-nancy-metz.fr
NANTES	Martine	HUSSON	DA	Martine.Husson@ac-nantes.fr
NICE	Jean-Baptiste	REBIERE	DA	Jean-Baptiste.Rebiere@ac-nice.fr
NOUVELLE CALEDONIE	Laurent	CHARDON	DA	laurent.chardon@ac-noumea.nc
ORLEANS TOURS	François	SAILLARD	CAPN - DA	francois.saillard@ac-orleans-tours.fr
PARIS	Pascale	HERTU	DA	pascale.hertu@ac-paris.fr
POITIERS	Joël	MICHELIN	DA	joel.michelin@ac-poitiers.fr
POLYNESIE	Daniel	CHEVALIER	DA	Daniel.Chevalier@ac-polynesie.pf
REIMS	Alain	MARIE	BN - CAPN - DA	alain-marie@wanadoo.fr
RENNES	Gilles	PATRY	DA	gilles.patry@ac-rennes.fr
RETRAITES	Danielle	KUNEMANN	BN	d.kunemann@orange.fr
REUNION	Fernand	MARCHITTO	DA	fernand.marchitto@wanadoo.fr
ROUEN	Jean-Philippe	FOURNOU	DA	jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr
STRASBOURG	Dominique	SASSI	DA	dominique.sassi@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	Jean-Philippe	FONS	DA	jeanphilippe.fons@gmail.com
VERSAILLES	Marion	BEILLARD	DA	Marion.Beillard@ac-versailles.fr

- DA : délégué académique
- BN : membre du bureau national
- CAPN : membre de la commission administrative paritaire nationale

Rejoignez le SNIA-IPR

Bulletin d'adhésion au SNIA-IPR 2017-2018

Destinataire : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE
à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le conseil syndical du 18 mars 2016

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE**
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de**

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA-IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

Adhésion en ligne : <http://snia-ipr.fr/> rubrique « formulaires »

Rejoignez une banque différente !

Créée par et pour les enseignants, la CASDEN est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique.

La CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité.

Du 3 novembre 2016 au 3 février 2017, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système alternatif et solidaire d'épargne et de financement⁽¹⁾.



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur cascen.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur 

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel, Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. SIRET N°493 465 042 RCS PARIS Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Illustration - Killiflor.

(1) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique